

La VAE... syndicale

Le fait syndical sera véritablement reconnu lorsqu'il aura un vrai statut. La CFE-CGC propose, pour ce faire, un « contrat d'engagement social » qui comprend un dispositif de Validation des acquis de l'expérience (VAE) des militants...



Sophie Simonpoli, déléguée nationale
sophie-simonpoli@cfecgc.fr

Les différents aspects de la vie syndicale se complexifient. Pour les salariés en général et les cadres en particulier, l'activité syndicale est très exigeante. Elle demande un investissement en termes de connaissances et compétences acquises par la formation initiale et continue, par l'expérience et l'adaptation en temps réel aux conditions d'exercice du métier ou par la dynamique économique en œuvre dans une branche.

La pratique syndicale maintient bien souvent les militants éloignés des conditions de l'exercice professionnel. Cependant, les militants syndicaux se forgent des outils et des pratiques qui leur sont propres. La question est : comment travailler à la reconnaissance de ces compétences spécifiques ?

La CFE-CGC recherche les réponses auprès de spécialistes de l'analyse des situations collectives de travail ou de militantisme, afin de mettre au point un ou plusieurs référentiels de compétences correspondants à l'activité syndicale. Il s'agit de sélectionner des formes de militantisme spécifiques, dans des métiers différents et dans une typologie d'entrepris-

ses, facilement descriptibles. Cette première étape permettra d'identifier :

- les invariants sociocognitifs,
- les disciplines abordées,
- les connaissances évoquées lors des situations de travail rencontrées.

La communauté scientifique réunie sous les auspices de la Confédération aura à transmettre ses analyses. Un groupe de 25 militants cherchera à comprendre les processus de construction des connaissances à partir de leurs expériences en matière de :

- collectif de travail,
- collectif syndical,
- gestion paritaire,
- négociation sociale
- ou justice prud'homale.

Déjà, les faits démontrent, s'il en était besoin, que les conditions d'exercice syndical développent des compétences qui peuvent déboucher sur la reconnaissance de métiers. Celles-ci peuvent faire l'objet de descriptions, de « critérisation » et d'évaluation, en vue de leur reconnaissance dans le cadre de la VAE.

La CFE-CGC s'est rapprochée de laboratoires de recherche, d'universitaires souvent impliqués sur le terrain des négociations sociales, afin de mettre en place rapidement et efficacement une démarche de validation des compétences développées dans les différentes activités syndicales. ■

[sophie.simonpoli@cfecgc.fr]

Le + syndical